



## DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

**AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE** le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles étudiera, lors de sa prochaine séance ordinaire qui se tiendra **le mardi, 13 mars 2018 à 19 h, au Centre récréatif de RDP, situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis**, les demandes de dérogations mineures suivantes :

### **Bâtiment résidentiel situé au 15551, rue Bellerive, district de La Pointe-aux-Prairies**

L'objet de cette demande est de permettre l'aménagement d'une aire de stationnement à une distance de 2,72 mètres de l'emprise de la 81<sup>e</sup> Avenue, au lieu de 3 mètres tel que prescrit à l'article 359 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel que modifié), à la condition suivante :

- L'emprise excédentaire de la 81<sup>e</sup> Avenue devra être gazonnée à l'exception de la voie d'accès d'une largeur de 2,75 mètres et de la voie piétonne d'une largeur de 0,91 mètre.

### **Bâtiment commercial situé au 11850, rue Sherbrooke Est, district de Pointe-aux-Trembles**

L'objet de cette demande est de permettre :

- l'installation d'un réservoir en cour avant, plutôt que dans une autre cour, tel que prescrit à l'article 138 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel que modifié);
- l'installation d'une clôture d'une hauteur maximale de 2 mètres, au lieu d'une hauteur maximale de 0,9 mètre, tel que prescrit à 374 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel que modifié).

**À cette occasion, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes, à la date et à l'endroit indiqués ci-dessus.**

Fait à Montréal, le 14 février 2018

La secrétaire d'arrondissement par intérim  
Julie Boisvert

Cet avis peut aussi être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : [ville.montreal.qc.ca/rdp-pat](http://ville.montreal.qc.ca/rdp-pat)